N° 289. Samedi 4 Décembre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Premières 5 lignes fl. 1,50 timbre compris et 10 cts, par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 3 Décembre.

L'intervention dans les affaires Suisses.

Dans la séance de la chambre des communes du 30 novembre, M. Urquhart a demandé à lord Palmerston si le gouvernement britannique avait l'intention d'intervenir dans les dissensions intestines de la Suisse autrement que comme médiateur invité par les deux parties. Lord Palmerston a répondu en donnant quelques explications conformes à ce qu'a annoncé hier le *Times*, sur la nature de l'intervention du cabinet britannique de concert avec le cabinet français.

L'article du *Times*, sur les affaires de Suisse, que nous avons [illegible], du reste, donné lieu à quelques explications de la part du *Journal des Débats* et du *Conservateur*. Ce dernier journal reproche au *Times* d'avoir sacrifié à l'amour-propre de lord Palmerston les intérêts de la vérité. Les faits, rétablis, se présentent à peu près ainsi: Le 4 novembre, M. Guizot adresse une note aux représentants des grandes puissances, pour leur proposer de soumettre la question suisse à la médiation européenne. L'Autriche et la Prusse acceptent immédiatement. La Russie est trop éloignée pour répondre immédiatement. L'Angleterre seule hésite à s'expliquer. Lord Palmerston répond seulement le 16, à M. Guizot, par un contre-projet. Après examen, des modifications sont demandées et obtenues par M. le duc de Broglie, et le 26 seulement, les modifications sont accueillies par le cabinet anglais. On n'a pas oublié que Lucerne était tombée au pouvoir de l'armée fédérale dès le 24.

Voici d'abord les quelques rectifications que fait le *Journal des Débats*, et qui ne sont pas sans importance:

Le journal anglais se félicite de voir « que le gouvernement français a adhéré sans hésitation au contre-projet proposé par le cabinet britannique, pour base de la médiation des grandes puissances. »

Nous demandons la permission de nous féliciter aussi de ce que le gouvernement britannique ait adhéré, nous ne dirons pas sans hésitation, à des propositions dont le gouvernement français avait, si nous ne nous trompons, pris l'initiative. Nous croyons savoir, par exemple, que dès les premiers jours du mois M. Guizot avait proposé aux gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de [illegible] pour offrir à la Suisse une médiation [illegible] quelques [illegible] au projet de note [illegible] aux deux parties belligérantes, et les cours d'Autriche et de Prusse acceptaient sans hésitation le projet de note identique, comme elles avaient accepté la première proposition. En même temps lord Palmerston proposait, de son côté, un contre-projet de note identique à présenter également par les cinq puissances.

Or, si nous sommes bien informés, ce contre-projet aurait précisément été, de la part de M. le duc de Broglie, l'objet de modifications dont la gravité et la portée ne pourront manquer plus tard d'être suffisamment appréciées. Ces modifications ont été acceptées par lord Palmerston au nom du cabinet britannique; et le projet de note identique, ainsi modifié, a été adressé aux représentants des cours de France, d'Autriche et de Prusse en Suisse, pour être remis par eux aux parties belligérantes. Si la cour de Russie n'a pas officiellement pris part aux démarches des autres cours, c'est que la distance ne lui a pas permis d'agir simultanément, mais nous croyons que son assentiment n'est d'aucun doute.

Le *Conservateur* accompagne l'article en question du *Times* des réflexions suivantes:

Le *Times* du 29 publie, sur les négociations auxquelles ont donné lieu les événements de la Suisse, et sur la solution diplomatique qu'elles ont reçue, un article que nous allons reproduire, après avoir toutefois rectifié et complété les faits qu'il mentionne. On sait les rapports qui existent entre le *Times* et le Foreign-Office, et il serait fâcheux, quand les deux gouvernements sont parvenus à s'entendre sur une question fort grave, qu'on pût attribuer au ministère de la Grande-Bretagne des erreurs et des omissions qui n'appartiennent qu'au journal ministériel de Londres.

L'article du *Times* omet de dire que l'initiative du projet de médiation européenne pour la solution des affaires suisses a été prise par la France. C'est à la date du 4 novembre qu'une note dans cet objet a été remise par M. Guizot aux représentants des grandes puissances. Sa réponse et l'adhésion de l'Autriche et de la Prusse ont immédiatement suivi la communication de cette note. La réponse du gouvernement russe ne pouvait être transmise aussi promptement, mais son assentiment aux résolutions proposées était hors de doute. L'Angleterre seule a tardé à s'expliquer.

Si donc la mesure que commandaient à la fois la politique et l'humanité n'a pas été sur-le-champ adoptée, c'est aux hésitations du cabinet anglais qu'il faut s'en prendre. S'il y a eu faute dans des retards, la faute retombe non sur le ministre français, mais sur le ministre britannique.

Le *Times* affirme que notre gouvernement a acquiescé sans hésitation au contre-projet du gouvernement anglais. Ceci a besoin encore d'être expliqué et rectifié. C'est vers le milieu de ce mois, le 16, nous croyons, que lord Palmerston a enfin répondu à la note de M. Guizot, par la proposition d'un contre-projet. A quelque heure qu'elle vînt, l'accession de l'Angleterre aux résolutions de l'Europe continentale était un fait heureux, et le contre-projet de lord Palmerston devait être examiné, sans autre préoccupation que celle de l'intérêt européen engagé dans la question suisse. Il a été examiné, des modifications ont été demandées, et le 26 de ce mois, ces modifications ont été accueillies par le gouvernement anglais.

On voit en quels points nos renseignements s'écartent de la version du *Times*, qui nous paraît, dans cette circonstance, avoir quelque peu négligé la vérité des faits pour ménager au ministre de la Grande-Bretagne les apparences d'un succès d'amour-propre. Il y a une autre intention dans l'article du *Times*, et, pour le moment, nous nous bornerons à la signaler. On dirait que la bonne intelligence qui règne entre la France et l'Autriche, au sujet d'une affaire où les intérêts de ces deux gouvernement sont les mêmes, provoque la mauvaise humeur de la feuille de Londres. Ces préoccupations chagrines sont assez singulièrement placées, au lendemain du jour où l'Angleterre se décide à agir en commun avec la France et l'Autriche, et nous serions surpris d'apprendre qu'elles fussent partagées par l'homme d'Etat qui passe pour l'inspirateur du *Times*, dans ses appréciations de la politique extérieure.

Une correspondance particulière de Paris, 1er décembre, mande qu'un plénipotentiaire valaisan a traversé Berne le 28 novembre, se rendant à Lucerne auprès du général Dufour, avec des propositions de paix. La soumission du *Sonderbund* est donc complète et les affaires intérieures de la Suisse sont terminées. Le correspondant dit qu'il regrette d'avoir à annoncer dans ces circonstances, que la Diète ne prend nullement le bon chemin pour terminer à l'amiable les difficultés relatives au canton de Neuchâtel. La commission des sept, à laquelle a été renvoyée la note du roi de Prusse, conclut dans son rapport à l'occupation immédiate du canton par un corps d'armée considérable. On ne peut douter que ces conclusions ne soient adoptées; les conséquences pourront être fort graves.

La *Gazette fédérale* du 28 donne cependant une nouvelle qui se concilierait mal avec le projet de jeter en quelque sorte un défi aux grandes puissances par l'occupation de Neuchâtel. Elle annonce que le général Dufour a déjà résolu de licencier toute la réserve, la guerre lui paraissant dès maintenant terminée

---

Hier, on a lancé du chantier de l'Etat, a Amsterdam, la frégate de guerre, *le Prince Henry des Pays-Bas*. La mise à l'eau de ce beau bâtiment, favorisée par un temps superbe, a eu lieu avec le plus grand succès, en présence des autorités, des personnes invitées et d'un public nombreux que ne manque jamais d'attirer le désir de jouir d'un spectacle si imposant.

Les fonds hollandais qui, à l'ouverture de la Bourse d'Amsterdam d'hier, semblaient présager un mouvement rétrograde, ont, en général, à la fin de la Bourse, atteint un cours encore plus élevé que celui de la veille, par suite de fortes ventes qui se sont effectuées principalement dans les intégrales.

Les espagnols ont encore été plus voulus. Les portugais ont bien maintenu leur prix. Les 4 p. c. russes ont continué leur mouvement ascensionnel.

Le gouvernement autrichien continue à apporter les modifications qu'il avait commencé à introduire dans son tarif de douanes. Il y a à peine un mois que nous avons mentionné plusieurs réductions notables, et nous avons de nouveau à annoncer que l'administration des finances de l'empire va faire paraître prochainement une réduction de droits sur les sucres, le fer brut, la porcelaine et les étoffes de coton.

La *Gazette universelle de Prusse* publie la lettre patente par laquelle le duc Léopold-Frédéric d'Anhalt-Dessau prend, en son nom et en celui du duc d'Anhalt-Bernbourg, possession du duché d'Anhalt-Côthen, échu par voie de succession à ces deux lignes, le duc régnant Henri d'Anhalt-Côthen étant décédé sans laisser de descendants.

Le steamer de poste le *Calédonia* est arrivé mardi à Liverpool avec les lettres et journaux de New-York jusqu'au 15 novembre.

Les nouvelles politiques des Etats-Unis sont nulles; quant aux nouvelles commerciales, quoique moins satisfaisantes que celles des précédents arrivages, elles sont encore favorables. Les grandes places des Etats-Unis ne paraissent pas s'être ressenties de la crise qui travaille l'Angleterre depuis bientôt six mois. Les journaux annoncent seulement la faillite de la maison Kimball, Jewitt et Cie, de Boston, dont le passif est évalué à 250,000 dollars.

Les prix des grains étaient généralement à la baisse.

Les nouvelles du Mexique n'ont pas non plus un bien grand intérêt. Le *Génie de la Liberté*, journal américain qui se publie à Vera-Cruz, parle de quelques nouveaux avantages remportés par les troupes américaines, et notamment de la prise d'Alexco et de celle d'Orizaba, mais il ne donne aucun détail.

Le bruit a couru à New-York, d'après une lettre de Mexico du 24 octobre, que M. Trist a soumis de nouvelles propositions de paix au gouvernement mexicain et qu'il y avait lieu d'espérer qu'elles seraient enfin acceptées. D'après un autre bruit, qui confirmerait le premier, le congrès, ou plutôt le simulacre de congrès réuni à Queretaro, se serait prononcé pour la paix.

Le *New-York Herald*, pour l'Europe, du 15 novembre, imprimé au moment du départ du steamer le *Caledonia*, nous donne beaucoup de nouvelles du Mexique. Nous nous bornerons aujourd'hui à n'en donner qu'un résumé fort succinct, nous proposant de les publier demain en détail.

Les dates de Vera-Cruz sont du 1er novembre. Le 5 du même mois le général Patterson devait se mettre en route pour Mexico avec une colonne de 5,000 hommes, escortant 220 waggons. Les chasseurs texiens forment l'escorte, 400 hommes ont suffi pour prendre possession d'Allexco, ville de 16,000 habitants.

Il n'est pas vrai que Santa-Anna ait été de nouveau appelé à la présidence; non seulement Pena y Pena garde ces fonctions, mais encore Santa-Anna a été destitué du commandement en chef des armées mexicaines, et le général Rincon le remplace. Santa-Anna a publié une protestation contre ce qu'il appelle une violation de ses droits de premier magistrat de la républi-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 4 DÉCEMBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN. (1)

Seconde partie.

XVIII.

Dix minutes après, il revint me dire qu'il ne les avait pas trouvés. Je l'envoyai au bureau de la voiture pour la faire attendre, et je me remis à chercher avec l'aubergiste sous le lit, dans les tiroirs, partout. Le garçon rentra bientôt et me dit: — La voiture est partie; je l'ai retenue plus de dix minutes, mais il a bien fallu la laisser partir.

— Ah! mon Dieu! m'écriai-je alors, je sais où sont mes habits.

— Et où cela, monsieur?

— J'étais fatigué hier soir, je tombais de sommeil; on m'a dit de faire ma malle, j'ai très bien plié et enfermé dedans le pantalon et l'habit que je venais de quitter. Quand part-il une nouvelle voiture?

— Demain matin, monsieur.

— Ce sera un jour de retard; mais on peut bien passer une journée à Honfleur. Remontez-moi ma malle, je vais m'habiller.

— Mais elle est en route, monsieur, votre malle.

— Comment! en route?

— Oui, votre place était retenue, vous la devez au voiturier; il a dit qu'on vous rendrait votre malle à Trouville contre le prix de votre place.

— Imbécile!

— Pardon, monsieur, mais le voiturier a raison; il n'est pas juste qu'il perde le prix de votre place, qu'il aurait donnée sans doute à d'autres s'il ne vous l'avait pas réservée.

— C'est bien de cela qu'il s'agit! Mes habits sont dans ma malle, et vous avez envoyé ma malle à Trouville. Me voici en chemise pour jusqu'à demain matin.

— C'est désagréable, mais ce n'est pas ma faute.

« J'entrai alors dans une telle colère que je renversai les chaises et brisai un pot à l'eau. L'aubergiste finit par me dire: — Monsieur, ma maison est honnête, on n'y fait pas en six mois le bruit qui vous faites depuis une demi-heure. — J'étais hors de moi, je m'emportai en invectives. Il me dit: — Monsieur, obligez-moi de débarrasser ma maison d'un hôte aussi bruyant et aussi incommode, et cela tout de suite, ou je vais vous faire sortir au moyen de la garde, qu'on va appeler.

— Mais, sot que vous êtes, comment voulez-vous que je sorte dans l'état où je suis? Mon portefeuille est dans la poche de mon habit; ma bourse est dans celle de mon pantalon; tous deux sont sur la route de Trouville.

— Alors, monsieur, dit l'hôte, comment allez-vous me payer?

« Je pensai à vous, je demandai si la poste était partie; on me dit qu'elle ne passait qu'à deux heures; c'est en l'attendant que je vous écris si longuement, mon cher ami. Cette lettre arrivera ce soir à Trouville; vous ne l'aurez à Beuzeval que demain matin, envoyez-moi promptement un homme avec de l'argent, des habits et une voiture.

« Tout à vous,

« EDMOND ****. »

. . . .

M. Bréville se mit en route à l'instant même pour aller au secours de son ami.

Bérénice, dont la noce devait être célébrée le lendemain matin, se promenait depuis le coucher du soleil jusqu'à la nuit avec le fils Glam au bord de la mer, tous deux parlant de l'avenir.

— Mon père, disait Glam, a amassé quelque argent; il est vieux, il me donnera son bateau, en se réservant un lot sur la pêche. Pour vous, Bérénice, vous laisserez là la dentelle; vous aurez bien assez à raccommoder les filets, il faudra aussi que vous continuiez à aider votre mère dans son ménage; vos parents ne sont plus jeunes; loin de leur ôter une si bonne fille, je veux remplacer pour eux un des fils qu'ils ont perdus. Ce pauvre Onésime, j'ai prié pour lui de bien bon cœur ce matin. Notre premier enfant s'appellera Onésime.

Bérénice devint toute rouge et demanda à rentrer. D'ailleurs il allait faire de l'orage; les arbres frissonnaient sans qu'il fît de vent; puis des bouffées subites venaient faire ployer les peupliers jusqu'à terre, et on retombait dans un calme pesant; des éclairs, les uns d'un blanc bleuâtre, les autres d'un violet pâle, déchiraient la voûte noire et abaissée que formaient d'épais nuages; aux éclairs succédaient des bruits de tonnerre, tantôt roulant sourdement, tantôt éclatant en sons aigus. Entre les coups de tonnerre, des fauvettes chantaient dans les arbres, et écartaient leurs ailes pour recevoir la pluie qui allait tomber.

Pulchérie, suivie de Mopse, avait remonté la rivière de Beuzeval, et était allée s'asseoir sous le saule d'Onésime; elle se laissait bercer à des rêveries qui faisaient passer devant elle les fantômes de ses journées écoulées; mais bientôt, voyant le jour presque fini, elle se disposa à redescendre à Dive, d'où elle comptait se faire reconduire à Cabourg par quelqu'un du village. Cependant elle voulut passer par Beuzeval où son existence avait changé si complétement. Déjà elle n'était plus qu'à quelques pas du château, quand elle rencontra Épiphane qui allait y rentrer. Mopse grogna en montrant ses dents blanches et aiguës. Épiphane salua Pulchérie, et lui offrit, si elle avait peur, de l'accompagner jusqu'à Dive ou jusqu'à Cabourg.

— Vous voyez, dit-elle en montrant Mopse, qui, le poil hérissé, continuait à le regarder en grognant, que j'aurais au besoin un bon défenseur.

Qu'est ceci? demanda maître Garandin; ne vois-je pas quelqu'un qui rôde autour du château?

Et il s'avança au moment où un étranger venait de sonner; une femme ouvrit la porte.

— M. Bréville est-il chez lui? demanda l'étranger.

— Il est en voyage, monsieur.

— Pour long-temps?

— Il reviendra sans doute ce soir, mais pour sûr demain matin.

— Alors je ne pourrai pas le voir. Vous lui direz que c'est M. Hubert qui n'a pu l'attendre et est reparti tout de suite.

Mopse avait recommencé à grogner de plus belle; puis tout à coup, malgré les efforts de Pulchérie qui le rappelait, il s'élança sur l'étranger; mais, au lieu de le déchirer ou de le mordre, il sauta sur lui, léchant ses mains, ses habits; il se roula par terre en gémissant; puis il recommença ses gambades, courant autour de lui en cercle et sautant assez haut pour lui lécher le visage.

— Mopse, Mopse! cria l'inconnu, et lui-même prit le chien dans ses bras et le couvrit de caresses?

Epiphane s'avança; — Vous avez, monsieur, demandé M. Bréville?

— Etes-vous de la maison?

— Oui, monsieur.

— Eh bien! j'ai laissé mon nom.

— M. Hubert?....

— Oui, monsieur....

— Ecoute, Onésime, si c'est pour moi que tu cherches à déguiser ton nom et ta voix, cela ne te servira pas à grand'chose. Je te reconnais parfaitement; que viens-tu faire ici, malheureux Onésime?

---

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

que il refuse d'obéir à ce décret, ainsi qu'à l'ordre qui lui a été donné par le ministre de la guerre de garder les arrêts dans l'endroit qu'on lui permet de choisir lui-même, jusqu'au moment où il sera appelé devant une cour martiale pour répondre aux chefs d'accusations portés contre lui.

Le paquebot du Levant est arrivé à Marseille. Les nouvelles que la Porte a reçues de l'Albanie confirment que la révolte est entièrement comprimée dans ce pays. Rappodestli et les autres chefs de l'insurrection, à l'exception de Djouleka, ont été arrêtés et dirigés sur Constantinople.

S'il faut en croire *l'Impartial de Smyrne*, le refus de la médiation de l'empereur Nicolas, dans le différend turco-grec, paraît maintenant avéré. S. M. I. a communiqué sa décision au roi Othon par l'intermédiaire du roi Louis, qui avait écrit au même sujet à l'autocrate. Cette communication porte, dit-on, l'avis de faire droit le plus tôt possible aux exigences du divan, ou de s'en remettre au besoin aux représentants des trois puissances protectrices.

Les feuilles grecques ne contiennent aucune nouvelle sur cette affaire.

Des discussions très-vives ont encore eu lieu dans le sénat grec, mais l'opposition a essuyé un nouvel échec.

Situation financière de l'Angleterre.

On sait que, malgré la hausse qui s'est produite depuis un mois sur les fonds et sur toutes les valeurs, il y a en Angleterre une opinion qui envisage avec effroi la situation financière du pays. Le journal le *Times*, le principal organe des intérêts de la Cité, c'est-à-dire des maisons de commerce les plus considérables de l'Angleterre, a publié, il y a trois jours, sur ce sujet, un article qui a produit une très vive sensation sur le public anglais, et que nous reproduisons dans toute son étendue :

« La panique est passée; sur ce point, heureusement, il n'y a plus de discussion. Nous avons vu deux de ces crises cette année, et quant à savoir si nous en verrons ou si nous n'en verrons pas encore une autre, c'est une question que personne ne peut avoir la prétention de résoudre, aussi long-temps que l'organisation actuelle de la Banque ne sera pas changée. Ce que cet établissement a fait deux ou trois fois en sept ou huit mois, il le fera très probablement encore; à tout prendre, il est donc raisonnable de s'attendre à un renouvellement de circonstances aussi critiques. Toutefois, ce ne sont que des accidents, sérieux et cruels, il est vrai, mais qui, au fond, ne sont pas plus capables de changer le résultat final auquel l'Angleterre tend nécessairement, qu'un évanouissement passager causé par l'inexpérience d'un élève en chirurgie, et qui nécessite l'application immédiate de stimulants, ne peut influencer la solution d'une maladie dont le patient ne peut guérir que par une opération héroïque. Ce sont des accidents qui rendent la situation plus embarrassante, plus difficile peut-être; mais c'est tout. Les deux paniques par lesquelles nous sommes passés n'avaient aucune connexion avec la fatalité à laquelle le pays doit se soumettre nécessairement, et qui ne peut se guérir que s'il renonce à sa périlleuse manie. Mais nous ne devons pas prétendre que l'inévitable et sévère, mais salutaire compression (*pressure*), dont le bill de M. Peel a été l'exécuteur, soit si jamais éloignée de nous, parce qu'il nous est arrivé, après une de ces syncopes dont nous parlions tout à l'heure, de nous retrouver encore une fois sur nos pieds.

» Laissant discuter la question de savoir si l'on dépouillera tous les créanciers actuels de la banque en les forçant à recevoir des bons de l'échiquier ou des chemins de fer, ou toute autre sorte de papier qui ne passera jamais dans le monde en paiement de ce qu'ils se sont engagés à payer en or; laissant, disons-nous, discuter cette question, comme nous craignons qu'elle ne le soit bientôt à notre honte, dans la situation actuelle du parlement britannique, et admettant que l'on continue à maintenir pour la banque la nécessité légale de rembourser ses billets à présentation contre de l'or, nous croyons que l'avenir de notre situation n'en reste pas moins menaçant. Et cependant il dépend de la simple solution de deux questions: la première, c'est de savoir si la balance du commerce, qui a été contre nous pendant la dernière année, doit continuer de nous rester contraire; la seconde, c'est de savoir si, en supposant qu'il en soit ainsi, la demande d'espèces que nous feront nécessairement les étrangers pourra aller jusqu'à réduire l'encaisse métallique de la banque au delà des limites compatibles avec l'accomplissement de ses obligations. Si l'on doit répondre d'une manière négative à l'une ou à l'autre de ces hypothèses, alors il deviendra évident, non seulement que la crise déjà ressentie ne doit être regardée que comme le commencement d'épreuves beaucoup plus cruelles; mais encore que tout palliatif, sous forme d'une nouvelle émission de papier, ne peut aboutir à d'autre résultat que de rendre inévitable la suspension des paiements en or, puisque tout accroissement dans la circulation jusqu'au moment où nous pourrons faire pencher la balance du commerce en notre faveur, doit, en avilissant les prix des marchandises en Angleterre, augmenter les importations, diminuer nos ventes à l'étranger et accroître encore l'empressement que chacun met à se faire payer en or, sorte de lieu commun que des enfants comprendraient, mais que, à en juger par ce que l'on dit et imprime tous les jours, on ne saurait trop répéter, et sur tous les tons.

» Pour ce qui est de la première question, que se passe-t-il; que s'est-il passé? Dans la cherté des métaux précieux qui s'est déclarée en janvier dernier, nous avons vu le résultat nécessaire des importations de 1846. Mais depuis lors, quelles économies avons-nous faites? En animaux vivants, en denrées alimentaires, il y a excédant pour les importations de 1847 de plus de 100 pour 100 sur celles de l'année dernière; pour le beurre, l'accroissement est de 35 pour 100; pour le fromage, de 15 pour 100; pour les grains et la farine, de 300 pour 100; pour le café, entre 8 et 9 pour 100; pour le sucre, de 15 pour 100; pour les esprits, de 25 pour 100. Tout cela a été bu, et mangé, et consommé. Mais, dira-t-on, tout cela n'a-t-il pas été payé, et quelles magnifiques exportations nous devons avoir faites, quand on songe que des importations aussi considérables ne nous ont enlevé que 6 millions de livres sterling (72 millions de florins) en espèces? Malheureusement la réponse ne suffit pas, et il faut aller chercher l'explication plus profondément dans les choses. Tandis que nous faisions des extravagances dans notre manière de vivre, nous affamions nos manufactures. Nous avons vendu nos marchandises partout où nous l'avons pu, mais en même temps nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité d'acheter les matières premières nécessaires à la fabrication à venir. Nous n'avons pas augmenté nos exportations. Bien au contraire; elles accusent une diminution réelle sur l'an passé, et dans notre avidité à consommer, nous avons négligé, car nous n'étions pas assez riches pour faire les deux choses à la fois, de remplir les magasins et les entrepôts qui versent la vie à nos usines et à nos manufactures. Le chanvre, le lin, la soie, le coton, la laine, l'huile, le suif, toutes les denrées, en un mot, qui constituent la richesse d'un peuple industriel, nous nous en sommes laissé appauvrir. C'était ce qui se faisait au printemps dernier, lorsque déjà nous essayions de signaler les dangers d'une pareille situation, et c'est ce qui a continué à se faire depuis, malgré nos avis réitérés.

» Dans les tableaux officiels de 1847, les importations de tous ces articles, comparées à celles de 1846, accusent une diminution qui varie de 20 à 30 pour 100, et cela est d'autant plus déplorable que les importations de 1846 accusaient déjà une diminution sur celles de 1845. Il est au moins inutile de vouloir essayer de cacher une pareille situation. Les buffets, les armoires, les magasins sont tous vides, depuis celui du plus petit boutiquier jusqu'à ceux du plus grand marchand en gros. Mois par mois ils se sont vidés pour satisfaire aux appels de fonds des chemins de fer; leur contenu a été mis en gage pour obtenir, au taux de 10 ou de 15 pour 100, les fonds nécessaires aux engagements contractés, et maintenant qu'il n'y a plus rien à vendre ou à mettre en gage, notre consommation ne diminue cependant pas. Va-t-elle cesser comme par miracle? Une nation qui a vécu dans l'abondance pendant deux ans aura-t-elle la sagesse de réformer ses habitudes en une semaine, en un mois, en trois mois? Septembre, le mois où s'est préparée la panique, va répondre à la question. Pendant ce mois, lorsque tout le monde redoutait une ruine prochaine, les importations de grains seulement ont été de 1 million 160,807 quarters contre 242,945 quarters dans le même mois de 1846; celles de farine, de 1 million 639,255 quintaux contre 356,004 quintaux en 1846. Il est vrai qu'en octobre elles ont diminué, mais cependant elles ont encore égalé presque un quart de toute l'importation des neuf premiers mois de 1846.

» Et cependant, nous n'avons pas encore fini. Non seulement nous avons vidé nos magasins, non seulement nous n'avons pas su remplir nos entrepôts, mais encore nous avons vendu à l'étranger une masse considérable de papiers portant intérêt, mais encore nous avons agi comme un prodigue qui compromet à la fois sa place et sa fortune. Chaque paquebot parti depuis une année pour New-York a emporté des bons des divers Etats, dont la réalisation a été consommée d'avance en Angleterre. Nous avons fait de même pour tout ce que nous pouvions posséder de titres étrangers. Nous avons encore fait de même pour tout ce qu'en d'autres temps nous avions pu prêter à l'étranger. Toute balance qui se soldait en notre faveur a été réalisée autant qu'il a été possible, et ce n'est pas tout, car l'intérêt élevé que nous avons offert depuis quelque temps a appelé chez nous beaucoup de fonds dont nous sommes débiteurs aujourd'hui. Nous avons eu aussi le bénéfice des importations de la Russie, qu'il faut nous apprêter à solder aujourd'hui.

» En présence d'une telle situation, y a-t-il quelque doute possible sur le côté pour lequel doit pencher la balance du commerce, sur les chances que nous réserve notre encaisse actuel de métaux précieux lorsqu'il faudra faire face à tous nos engagements? Nous avons aujourd'hui 10 millions de livres sterling, dont 1 ou 2 millions au moins ne sont arrivés chez nous que grâce à des circonstances artificielles. Si nous nous trouvons jamais dans la nécessité d'exporter encore 7 millions, ne sera-t-il pas trop certain que nous serons alors arrivés à la limite au delà de laquelle il n'y a plus de sécurité, car avec moins de 3 millions en caisse, il est plus que certain qu'il y aura danger de panique, qu'il y aura une demande universelle d'espèces monnayées? Or, après ce que nous avons établi, et lorsqu'on sait de plus que les fonds des chemins de fer (*railway madmen*), après avoir été contraints de se modérer pendant un instant, sont encore tout-puissants, qu'ils annoncent l'intention de se prévaloir de la plus légère amélioration survenue dans les affaires, que les principales compagnies contractent des emprunts à 9 pour 100 plutôt que de consentir à diminuer leurs dépenses, et que le public est encore assez insensé pour se laisser séduire par la baisse actuelle, dira-t-on que 7 millions d'espèces constituent un encaisse trop considérable, et avons-nous besoin, comme dernier trait au tableau, de rappeler encore les besoins de l'Irlande pour faire ressortir toutes les conséquences du terrible avenir qui se présente devant nous?

» Certes, en contemplant cet avenir, nous n'hésitons pas à affirmer qu'au lieu d'approuver aucune mesure qui tendrait à ouvrir les coffres de la banque, au lieu d'applaudir aux discours de ceux qui oseraient nous bercer encore d'espérances décevantes, nous pensons que toute mesure de ce genre est pleine de dangers; tout discours consolateur ne doit être écouté qu'avec la plus grande défiance. Aujourd'hui que la panique est passée, c'est le moment de conseiller plus que jamais à chacun de limiter autant que possible ses engagements; et ceux qui, trompés par de fausses espérances, s'obstinent à lutter encore au lieu de suspendre, n'apprendront que trop, avant un an, qu'ils eussent beaucoup mieux fait, pour leurs créanciers et pour eux-mêmes, s'ils avaient suspendu leurs paiements dès aujourd'hui.

» Toutefois, nous n'avons pas encore montré le plus triste côté de notre situation. Il y a six semaines, la prudence pouvait encore calculer et ensei[gner] aux téméraires les conséquences du courant dans lequel les affaires [étaient] lancées. La prudence pouvait encore dire: « Aussi longtemps que la [ba]lance du commerce est contre nous, il faudra resserrer la circulation », et arrêter encore quelques-uns qui n'étaient pas sourds à toute raison. [Au]jourd'hui on rirait malheureusement de pareils conseils. Le gouverne[ment], en suspendant la charte de la Banque, et cela au moment où l'o[bli]gation d'obéir à cette charte, en rappelant pour la seconde fois les direct[eurs au] sentiment de leur position, venait aussi de faire rentrer 2 millions [d'es]pèces dans nos caisses, le gouvernement s'est ôté à lui-même et a ôté à [tous le] pouvoir de donner un bon conseil qui ne soit pas méprisé. « Vous me d[ites], répond le spéculateur, que l'on doit nécessairement sortir du pays, e[t] puisque la circulation doit par conséquent s'en trouver resserrée, il serait [pru]dent à moi de diminuer mes engagements, parce qu'ils doivent, en défini[tive], s'acquitter en espèces métalliques; mais je ne crois pas, pour mon comp[te, à] ce resserrement de la circulation. Je crois tout simplement que, quand [les] circonstances deviendront encore difficiles, les banquiers de Londres, ou [du] moins ceux d'entre eux qui sont engagés dans les chemins de fer, iront [faire] une nouvelle visite à lord John Russell, qu'ils en obtiendront la faculté d'au[g]menter encore l'émission du papier de la banque, lequel sera pris comme équi[valent] de l'or que nous avons perdu, et qu'en dernier ressort, quand le [jour] arrivera où on ne voudra pas le prendre comme équivalent, la législature [in]terviendra pour forcer les créanciers à le prendre comme tel.

» Pourquoi donc irais-je restreindre mes opérations? Si bon vous [semble], réalisez votre capital pour vous prémunir contre l'orage qu'il vous pl[aît de] prévoir, mais je crois que vous ne tarderez pas à reconnaître votre erre[ur], qu'une fois encore il vous arrivera ce qui est arrivé ces jours-ci, c'es[t] que, quand vous aurez vendu vos consolidés, en comptant sur l'exécu[tion de] la loi actuelle, vous vous réveillerez un beau matin en les voyant se relev[er de] 3 ou de 4 pour 100 sur la simple nouvelle de l'envoi d'une lettre adressée [par] le ministre aux directeurs de la Banque. »

» Nous sommes donc sans gouvernail et sans boussole, perdus dans [le dédale] des difficultés qui nous entourent. Nous ne pouvons baser nos calculs [sur la] croyance que la charte de la banque sera détruite, ni sur l'hypothèse [...] certaine encore de voir la banque d'Angleterre dispensée de rembourse[r ses] billets en espèces. Tout ce que nous pouvons voir au milieu de cette obscu[rité] et ce que nous ne voyons que trop, c'est la ruine du commerce, c'est la [pau]vreté qui déjà nous fait sentir ses atteintes, c'est la banqueroute des ch[emins] de fer, c'est l'augmentation nécessaire de l'impôt. Mais pour ce qui est de [sa]voir si la leçon sera acceptée avec toutes ses amertumes, si ses effets salu[taires] ne seront pas perdus par quelque mesure qui compromettra l'honneur natio[]nal, c'est ce qu'il est impossible de prévoir. Il y a trois ans, on aurait repo[ussé] avec indignation jusqu'à l'idée d'une pareille hypothèse; mais depuis lors [la] démoralisation a été rapide, et le temps seul peut nous apprendre si les [actes] de la législature ne rendront pas le souvenir et les traces de cette démorali[sa]tion indélébiles. »

Nouvelles de Suisse.

Les nouvelles de ce pays que nous recevons aujourd'hui so[nt] sans importance. La soumission des vieux cantons est un [fait] accompli. Le Valais seul tient encore. Sa position lui perm[et]trait de résister longtemps aux forces fédérales; reste à s[avoir] s'il voudra profiter des avantages que lui donne sa situa[tion] géographique, ou s'il continuera la lutte jusqu'au bout. Ce [qui] est positif, c'est que l'on a ajourné l'expédition contre ce ca[n]ton. On dit que le général Dufour veut la conduire lui-même.

Les détails nous manquent encore sur les pertes essuyées p[ar] les deux parties belligérantes dans les combats qui ont p[ré]cédé la chute de Lucerne.

M. de Sydow, ambassadeur de Prusse, a transmis à la Di[ète] la dépêche suivante :

« *A. S. E. le président et MM. les membres du conseil exécutif du haut État et directoire fédéral de Berne.*

» Le soussigné, envoyé de S. M. le roi de Prusse près la confédération suisse, est chargé par sa cour de faire à LL. EE. MM. les président et membres du conseil exécutif du haut État et directoire fédéral de Berne, et, en même temps à tous les autres gouvernements cantonaux, la déclaration suivante:

» Le roi, très-gracieux maître et seigneur du soussigné, a, en sa qualité de prince souverain de Neuchâtel, par la lettre dont copie est annexée à la présente, sous date du 10 de ce mois, daigné [...] confirmer la déc[ision] « d'observer une stricte neutralité dans la guerre civile qui vient d'écla[ter] », résolution qui a été prise par les corporations politiques du pays, existant en vertu de la Constitution et des lois.

» Animée du désir de couvrir de sa protection non-seulement cette part[ie] de la Suisse, mais voulant offrir à la confédération tout entière *aide et protection*, pour la préserver des maux de la guerre, S. M. a proposé à ses hauts alliés la ville de Neuchâtel comme point de réunion, à l'effet d'ouvrir des négociations médiatrices, dans la ferme conviction que tous les gouverne[]ments cantonaux et les chefs des troupes respecteront strictement la neutra[]lité de l'Etat souverain de Neuchâtel.

En portant cette communication à la connaissance de LL. EE. MM. les pré[]sident et membres du conseil exécutif du haut Etat de Berne, le soussigné doit ajouter la déclaration que S. M. le roi devait considérer toute violation de cette neutralité, sanctionnée par lui, comme une rupture de la paix et un acte d'hostilité commis envers S. M.

» Le soussigné saisit, etc. L. DE SYDOW.

» Berne, le 26 novembre 1847. »

La *Gazette de France* dit qu'un courrier de cabinet, pa[rti] lundi pour Bâle, porte son rappel à M. le comte de Bois-le-Comte.

Pulchérie s'était approchée en croyant entendre le nom d'Onésime et déjà surprise de la joie du chien; mais, quand elle entendit Garandin nommer Onésime pour la seconde fois, elle jeta un grand cri et tomba à genoux.

— Pulchérie! s'écria Onésime.

— Est-ce toi Onésime, qu'on nous disait mort?

— Ce n'est pas le moment de causer, dit Epiphane; si on sait qu'Onésime est ici, il est perdu.

— Et on ne tardera pas à le savoir par ton moyen, lâche et traître que tu es; mais ce n'est pas encore le moment de régler nos comptes; seulement disparais à l'instant.

Et, en disant ces mots, Onésime mit la main sur un poignard de marin qu'il portait à la ceinture. Epiphane était déjà loin.

— Chère Pulchérie, reprit Onésime, ce n'est pas seulement la peur qui a fait fuir Epiphane; d'ailleurs le temps n'est pas arrivé où je veux être au milieu de vous, mais je n'ai pu résister au besoin de vous voir de loin hier à l'église. De qui étiez-vous donc tous en deuil? Je n'ai appris la mort de personne.

— Onésime, c'était un service pour le repos de votre ame qu'on célébrait hier.

— Chère Pulchérie, ma seule pensée, tout ce que j'aime au monde, vous avez donc adopté mon pauvre Mopse?

— Etes-vous en sûreté, Onésime?

— Moi, pas le moins du monde.

— Fuyez alors, malheureux!

— Il faut que je voie quelqu'un qui ne sera ici que demain.

— Mais si Epiphane vous trahit.... c'est possible.

— C'est même parfaitement sûr. Aussi je ne voulais être reconnu par personne; j'aimais mieux qu'on me crût mort; il faudra peut-être que mes amis me perdent une seconde fois.

— Et cette horrible affaire....

— Je suis innocent, Pulchérie; mais je n'en suis pas moins condamné à mort.

— Comme vous êtes changé, Onésime!

— J'ai étudié, j'ai travaillé depuis que nous ne nous sommes vus; mais... tenez, j'aimerais mieux que nous ne nous fussions pas rencontrés. Adieu, ne parlez de moi à personne, pas même à Bérénice, si toutefois il n'arrive rien de mal; car, si je suis trahi et arrêté, vous n'entendrez que trop parler de moi. Soyez sûre d'une chose, Pulchérie, ma vie entière vous appartient; quoi qu'il arrive, elle sera à vous jusqu'à la fin; mon dernier soupir sera pour vous. Adieu.

Et Onésime disparut sous les saules et les arbres de la rivière. Mopse voulut le suivre, mais il le chassa. Pulchérie n'osa pas entrer à Dive, où elle devait cacher un si grand secret et où on aurait remarqué sans peine son émotion; elle alla droit à Cabourg; son oncle était couché depuis long-temps.

Il était près de minuit lorsque M. Bréville arriva à Beuzeval avec son ami. M. Edmond était un homme d'un embonpoint peu ordinaire; il n'aurait pu mettre aucun des habits de M. Bréville, qui n'avait pas cru devoir lui en faire porter, et ne s'était muni que d'argent; on appela des fripiers, on eut beaucoup de peine à trouver ce qu'il fallait pour mettre en état de sortir de l'auberge M. Edmond ***, dont les formes démesurées n'avaient pas été prévues par les tailleurs. On finit cependant par trouver un habit à peu près à sa taille. Pendant le cours de ces recherches, M. Bréville demanda avec empressement le prix d'une redingote qui était mêlée aux hardes qu'on leur montrait; il la paya sans marchander, et fit beaucoup de questions au fripier.

La voiture qui ramenait M. Bréville et M. Edmond n'était plus qu'à quelques pas du château, quand un homme arrêta brusquement le cheval. En même temps une voix cria : — C'est moi, Hubert.

— Malheureux! imprudent! quelqu'un vous a-t-il vu?

— Oui, Epiphane.

— Diable!

— Et tout porte à croire qu'il a déjà pris ses mesures pour me faire arrêter. Aussi, si je ne vous avais pas rencontré ce soir, je serais parti dans la nuit.

— Il faut que vous entriez au château; nous allons voir ensuite ce qu'il y a à faire. Attendez que tout soit fermé. Quand vous verrez une lumière en dehors de la porte du salon, vous entrerez par la porte du jardin, où je vous attendrai.

— Très bien!

Il se passa au moins une demi-heure; après quoi, la lumière s'étant fait voir, Onésime fut reçu à la porte du jardin par M. Bréville, qui l'embrassa tendrement.

— Je suis bien mécontent de vous, Onésime. Comment, malgré ma défense....

— Je ne pouvais plus attendre...

— Vous êtes un fou... Epiphane est allé prévenir les gendarmes; il est déjà revenu.

— Je m'en doutais!

— Il m'a parlé de votre rencontre. Ce qu'il fait, c'est dans votre intérêt et dans celui de votre famille. Il vous a d'abord conseillé de prendre la fuite, vous avez refusé de l'écouter; alors, pour vous sauver malgré vous, il est allé mettre les gendarmes en campagne, mais les renseignements qu'il leur a donnés les feront promener inutilement demain toute la matinée. Il a pensé que, voyant le danger si imminent, vous vous décideriez sans doute à fuir. Voici dans quel ordre il a indiqué au brigadier de gendarmerie les recherches à faire : d'abord ici, où il est bien sûr que vous ne serez pas, ensuite chez vos parents, puis à Cabourg, chez M. Malais; enfin chez les Glam, dont le fils va épouser votre sœur. Il pense que ces fausses démarches vous donneront, et au-delà, le temps de vous mettre à l'abri.

— Quelle trahison cachent ces précautions?

— Pas celle que vous croyez. Epiphane aime mieux, en réalité, vous voir en fuite qu'arrêté. Les gendarmes viendront ici à la pointe du jour. Soupez et dormez; nous causerons pendant que vous souperez.

Il était à peine six heures du matin; Bérénice se réveillait heureuse fiancée. Pulchérie était venue surveiller sa toilette. Tout à coup le fils Glam arriva, il apportait la nouvelle qu'Onésime n'était pas mort, qu'on l'avait vu dans le village, et qu'il avait été arrêté par les gendarmes au moment même où il prenait la fuite par-dessus les murs du château de Beuzeval. Cette nouvelle livra tout le monde aux impressions les plus diverses et même les plus opposées. Onésime était vivant, mais il ne l'était sans doute que pour mourir d'une manière infamante. Il ne fut plus question de mariage pour ce jour-là. Pulchérie alors put dire qu'elle l'avait rencontré la veille. Tout le monde caressa Mopse, qui avait si bien reconnu son maître. — Oh! dit Pélagie, si je l'avais au moins embrassé et serré sur mon cœur!

On remarqua avec étonnement que les gendarmes, après avoir conduit Onésime dans la prison de Caen, revinrent à Beuzeval, et ne s'éloignèrent pas pendant quelques jours. On ne tarda pas à citer les témoins contre Epiphane Garandin et sa femme, ainsi que la servante du meunier; mais, ainsi que nous l'avons dit, Désirée avait quitté le pays sans laisser de traces.

M. Bréville alla souvent à Caen. Lorsque le jour du jugement fut fixé, il demanda à Tranquille Alain et Pélagie s'ils voulaient y assister; ils hésitèrent long-temps, mais ils reçurent une citation comme témoins en vertu du pouvoir discrétionnaire du président. M. Malais, également cité, emmena sa nièce Pulchérie.

(*La suite à demain.*)

D'un autre côté, on nous communique une correspondance de Paris, qui dit que, comme première conséquence de la médiation projetée entre les puissances, M. de Bois-le-Comte a, dit-on, reçu l'ordre de retourner à Berne. C'est du moins le bruit qui s'est répandu hier à Paris, ce qui serait en désaccord avec la nouvelle du rappel de cet ambassadeur, donnée par la *Gazette de France*.

La *Gazette d'Elberfeld* annonce, sans pourtant vouloir le garantir, que le général de Radowitz est chargé de mettre à la disposition de l'Autriche, pour le cas d'une intervention armée en Suisse, 20,000 hommes de troupes prussiennes, qui entreraient en Suisse en même temps que les troupes autrichiennes et françaises.

DIÈTE FÉDÉRALE.

Séance du 27 novembre 1847, à 5 heures du soir.

Présidence de M. Schneider.

Il est donné lecture d'une dépêche dans laquelle le roi de Prusse donne son entier assentiment à la conduite tenue par le gouvernement de sa principauté, le canton de Neuchâtel dans la guerre civile, y est-il dit, qui vient d'éclater en Suisse.

M. le président propose que l'affaire soit renvoyée à la commission des sept ; un tour de délibération est ouvert à ce sujet.

Zurich suspendra encore son jugement sur cette dépêche; mais il ne peut s'empêcher d'exprimer l'étonnement que lui cause cette intervention de nouvelle espèce dans les affaires de la Suisse. Neuchâtel fait partie intégrante de la confédération ; il n'appartient donc à aucune puissance quelconque de venir troubler les rapports de droit public qui constituent la Suisse en nation. L'indignation qu'éprouve l'orateur est telle qu'il peut à peine contenir, dit-il, les expressions qui conviendraient pour qualifier une conduite pareille ; mais pour le moment il doit se borner à voter pour que l'affaire soit renvoyée à la commission des sept.

Glaris (M. Jenni) exprime avec vivacité les mêmes sentiments d'indignation. La Suisse, s'écrie l'orateur, est une nation libre et indépendante, et comme telle, invoquant en outre en sa faveur des traités solennels, elle doit être à l'abri des atteintes de l'étranger. C'est à nous seuls qu'il appartient de régler nos affaires intérieures, et si jamais la diplomatie, en suivant ses voies tortueuses, s'avisait de venir nous tracer notre ligne de conduite, la Suisse se lèverait comme un seul homme, dépenserait jusqu'à son dernier écu et verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre l'inviolabilité de son territoire. (Des bravos se font entendre parmi les spectateurs et surtout parmi les milices qui sont revenues de la campagne et qui assistent en grand nombre à la séance. M. le président menace de faire évacuer la tribune si ces cris se répètent.

St-Gall (M. Steiger). Le député de St-Gall doit se réjouir que l'armée fédérale ait pu terminer nos différends sans avoir besoin des armes de la Prusse au canton de Neuchâtel).

Tessin (M. Jauch). La diète se doit à elle-même, elle doit à la nation suisse et surtout à l'armée fédérale qui a combattu vaillamment pour le maintien de l'intégrité du sol helvétique, de s'occuper le plus tôt possible de l'intervention prussienne. Le député exprime donc le désir que la commission fasse son rapport dans le plus court délai possible.

Vaud (M. Ducey). Une tentative d'intervention de la part de la Prusse est une atteinte aux droits de la Suisse; elle blesse profondément les sentiments intimes de la nation. Elle est d'ailleurs contraire au droit des gens et aux traités existants; mais qu'on ne s'y trompe pas, on n'intimidera pas la Diète et on ne l'arrêtera pas dans les poursuites de ses arrêtés.

Neuchâtel (M. Calame). Le député de Neuchâtel a une raison péremptoire pour ne pas s'occuper de cette affaire; c'est que la communication a été faite par le ministre de S. M. le roi de Prusse. Le député n'ayant pas entre les mains les pièces qui ont motivé cette démarche, ne peut par conséquent s'exprimer en ce moment.

Genève (M. James Fazy). Cette communication qui est faite à la Diète pèche dans la forme, par la nature même de son contenu. Comment le chargé d'affaires prussien peut-il signifier à la Suisse l'adhésion du roi de Prusse aux actes du gouvernement de Neuchâtel, en tant qu'ils ont rapport à la Suisse, puisque le canton de Neuchâtel est admis dans la confédération comme faisant partie intégrante du territoire helvétique, et, sous la condition expresse, est-il dit dans les traités, que tous les actes qui concernent la Suisse ne seront soumis qu'à la ratification du gouvernement *siégeant à Neuchâtel*? Comment donc le roi de Prusse peut-il nous faire une communication contraire au traité d'annexion de Neuchâtel à la Suisse? D'ailleurs, il semble au député de Genève que cette communication aurait dû être faite directement à la Diète par le canal du député de Neuchâtel et non par l'envoyé prussien. C'est une atteinte portée à notre dignité nationale, puisque dans cette communication Neuchâtel est désigné comme le lieu où la diplomatie étrangère tiendra des conférences dans le but d'intervenir en Suisse.

Berne (M. Schneider) a pris avec étonnement connaissance de cette étrange dépêche. Berne désire être sur un pied d'amitié avec Neuchâtel, mais ce qui se passe prouve que Neuchâtel préfère des hostilités. La Diète n'a pas fait valoir jusqu'ici les droits contre Neuchâtel ; elle a voulu tenir compte des sentiments qui animent le gouvernement de ce canton. Qu'en est-il résulté? Cet état répond par un acte qui répond à une déclaration de guerre. Dans tous les cas, il y a une contradiction flagrante dans cette dépêche, puisqu'elle déclare *neutre* le territoire de Neuchâtel et qu'elle dit en même temps que le chef-lieu de ce canton sera le siége d'une conférence diplomatique. Si cela a lieu, l'orateur espère que Neuchâtel ne se rendra pas tristement célèbre dans l'histoire de la Suisse.

Il est décidé par 13 1/2 voix que l'affaire sera renvoyée à la commission des sept.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 30 novembre 1847.

MM. Rougemont, qui en septembre dernier avaient suspendu leurs paiements, se sont déclarés aujourd'hui en faillite.

Lundi dernier a eu lieu une assemblée des créanciers de la faillite Thurburn et Cᵉ déclarée le 8 novembre dernier. Les états de situation présentés dans cette réunion ont constaté un excédant de 30,465 liv. st. mais on ne peut pas trop compter sur cette ressource dont la plus grande somme provient de traites sur la maison Hickey, Bailey et Cᵉ de Calcutta, car on ignore dans quelle situation se trouve cette maison. L'actif qui est constaté aujourd'hui est estimé à la somme de 35,000 à 40,000 liv. st. La liquidation de cette maison de commerce se fera sous la surveillance de MM. Alexandre Matheson, membre du parlement, Thomas Dent et C. Joyce.

Les affaires de la maison A. et J. Downie de Glascow se présentent sous un aspect défavorable. Le dividende pour les créanciers ne sera pas plus de 2 à 3 sh. par liv. st. Le passif est estimé 200,000 liv. st.

La banque royale de Liverpool reprend demain ses opérations. Il y a eu hier une assemblée préparatoire des actionnaires. Les actions de 1,000 liv. st. sont divisées en cinq actions de 200 liv. st. chaque, afin d'augmenter ainsi le nombre des actionnaires. On a formé en même temps un nouveau capital de 400,000 liv. st. composé de 4,000 actions de 100 liv. chaque qui devront être payées le 10 janvier prochain. Ces actions donnent 7 p. c. d'intérêt, et lorsqu'il pourra être payé un dividende de 7 p. c. aux anciens actionnaires, l'excédant sera partagé entre les participants au nouvel emprunt. En attendant, les anciens actionnaires ne toucheront que 5 p. c. de leur argent, jusqu'à ce qu'un fonds de réserve de 100,000 liv. st. ait été obtenu. Aucune avance de fonds, sans garantie suffisante, ne peut avoir lieu au delà de 20,000 liv. st. et en aucun cas, même sur hypothèque la plus certaine, ne dépassera 50,000 liv. st. La banque aura deux directeurs qui auront chacun un traitement de 1,000 liv. st.

Suivant des lettres de Liverpool les courtiers en coton Joshua Edwards et Cᵉ et MM. Brownrigg, Miller et Cᵉ qui font principalement des affaires avec Bombay, ont suspendu leurs paiements. On ne dit pas quel est le passif de ces deux maisons.

On ne sait rien de particulier des affaires de la maison Barton, Irlam et Higginson qui s'est déclarée en état de faillite.

Cinq faillites ont eu lieu à Newcastle, parmi lesquelles on cite celle de [illegible] et un actif de 3000 à 4000 liv. st. La maison James Hudson se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de faire face à ses engagements ; mais son actif couvrira largement son passif. Les autres faillites sont de moindre importance.

Suivant des lettres de Dublin, la raison commerciale W. S. Hamilton et Cᵉ, une des principales maisons de commerce de la capitale de l'Irlande, et dont les relations sont très-étendues dans les Indes-occidentales, est en état de faillite. On porte provisoirement son passif à 200,000 liv. st. mais on a tout lieu de croire qu'il sera plus élevé. Le plus ancien associé de cette maison est un des directeurs de la banque d'Irlande. L'actif annonce seulement un faible dividende.

L'armateur Robert Hunt de Dublin est aussi en faillite ; son passif est de peu d'importance.

A la fin de la séance du 29 novembre, sir Georges Grey ministre de l'intérieur, a continué son discours :

Comme moyen d'arriver à la prévention et à la répression plus efficace des crimes en Irlande, il propose à la chambre de suspendre l'action des tribunaux ordinaires et de leur substituer des tribunaux spéciaux. Le bill ne sera pas non plus applicable à l'Irlande tout entière, mais seulement aux districts dans lesquels l'ordre aura été troublé. Le lord-lieutenant sera juge des circonstances dans lesquelles la loi devra être appliquée.

La seconde disposition du bill porte que l'avis de la mise en vigueur de la loi sera chaque fois affiché dans les districts où elle devra être appliquée. Le nombre des agents de police de réserve à Dublin sera porté de 400 à 600; le lord-lieutenant sera libre d'en augmenter le nombre en raison des ressources dont il disposera. Les frais de cette augmentation seront à la charge des districts où la présence des troupes sera nécessaire.

La vente des armes à feu sera prohibée dans les districts tombés sous l'application de la loi. A partir du jour de la proclamation quiconque enfreindra la défense sera puni d'un emprisonnement dont le maximum sera fixé à deux années. Le gouvernement irlandais déterminera les exceptions. Le lord-lieutenant pourra également, lorsqu'il le jugera convenable, ordonner aux habitants de tout un district de remettre leurs armes à l'autorité la plus voisine. L'autorité pourra également requérir l'assistance des habitants âgés de 16 à 60 ans pour l'arrestation des criminels ou suspectés tels. Tout refus entraînera un emprisonnement dont la durée ne pourra excéder deux années. Le bill restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1849.

Telles sont les dispositions principales du bill que le lord lieutenant considère comme suffisant, sinon pour rétablir complétement la paix du pays, au moins pour mettre un terme au système de terreur qui a causé tant de maux à l'Irlande.

M. John O'Connell. Je suis fort désappointé, je l'avoue. Je m'étais attendu à une mesure beaucoup plus sévère. Je ne m'opposerai donc pas à la prise en considération de la mesure, mais je combattrai le bill chaque fois qu'il reviendra devant l'assemblée jusqu'à ce qu'on ait fait quelque chose pour faire disparaître en Irlande les causes des crimes agraires dont on se plaint.

M. Feargus O'Connor et plusieurs autres membres se prononcent contre la mesure que quelques-uns considèrent comme insuffisante.

Sir Robert Peel donnera son cordial appui au bill qui lui semble nécessaire pour mettre un terme à la plus intolérable des tyrannies qui aient jamais déshonoré un Etat. Il n'a jamais pensé que de semblables mesures pussent remédier à des maux sociaux ; ce n'est jamais qu'avec regret qu'il a recours aux moyens coërcitifs; si, au moyen du bill proposé, le gouvernement croit pouvoir remédier au mal qui a été signalé, il ne lui refusera pas son concours.

M. d'Israëli annonce que le parti protectionniste ne fera aucune opposition à l'adoption du bill.

M. Waslky propose un amendement tendant à déclarer qu'il n'est pas juste envers le peuple d'Irlande de lui appliquer aucune mesure coërcitive sans en même temps adopter des mesures propres à assurer son bien être permanent.

Après quelques observations, l'amendement est mis aux voix et rejeté par 233 voix contre 20.

Le gouvernement est ensuite autorisé par 224 voix contre 18 à présenter le bill, qui est lu pour la première fois.

Dans la séance de la chambre des communes d'aujourd'hui, le chancelier de l'échiquier a proposé la motion qu'il avait annoncée, et tendant à l'institution d'une commission d'enquête sur les causes de la crise commerciale récente, et la question de savoir jusqu'à quel point elle a pu être motivée par les lois en vigueur qui règlent l'émission du papier de banque payable à présentation.

Dans la même séance, M. John O'Connell a fait la motion que la chambre se forme, à un jour rapproché, en comité général pour examiner l'opportunité et la justice d'imposer aux propriétaires irlandais qui résident hors de ce pays, une taxe destinée au soulagement des pauvres des districts dans lesquels leurs biens sont situés.

Le *Morning-Chronicle* dit que les nouvelles pièces de monnaie de deux shellings ne pourront être mises en circulation que dans quelques mois.

Chambre des représentants belge.

DISCUSSION SUR LA DETTE FLOTTANTE.

Dans la séance d'avant-hier l'ordre du jour appelle la discussion du budget de la dette publique pour 1848.

M. De Foere déclare qu'en prenant la parole dans la discussion générale, il n'entend pas ouvrir une discussion politique.

L'adresse dit qu'il faudra créer de nouvelles ressources ; mais, dit l'orateur, ne vaudrait-il pas mieux demander ces ressources à l'économie qu'à l'impôt. Déjà deux fois on a couvert la dette flottante par des emprunts. C'est là une mesure qu'il ne peut approuver, parce qu'une grande partie de cette dette flottante était due non pas à des travaux publics, mais à des découverts du budget.

Il blâme le ministère d'avoir déclaré dans le discours du trône que de nouvelles ressources devaient être créées ; il craint que cet avis donné aux capitalistes qu'un emprunt devait être contracté, ne pèse défavorablement sur le crédit belge. Enfin, il approuve le nouveau mode d'émission de la dette flottante qu'a adopté le gouvernement.

M. Mercier déclare qu'il ne peut approuver complétement le nouveau mode d'émission de la dette flottante, et surtout la mesure en vertu de laquelle des bons du trésor peuvent être versés pour payement de contributions. Il croit qu'on ne peut voir là qu'une mesure extraordinaire à laquelle on recourt dans un moment où l'on émet difficilement de la dette flottante. Il doute même de la légalité de la mesure; la loi sur la dette flottante dit qu'elle devra être émise à termes fixes.

M. Malou. Je pense qu'une dette flottante, dans un pays comme le nôtre, peut être éminemment utile, dans certaines circonstances; ce serait une grande erreur financière que de la consolider tout entière si on le pouvait dès demain. Remarquez que dans l'organisation financière de notre pays, il y a un vice que les efforts du gouvernement et des chambres doivent tendre à faire disparaître, c'est que les fortunes privées ne sont pas assez intimement liées à la fortune de l'Etat. De là vient la faiblesse de notre crédit.

L'existence permanente d'une certaine quantité de dette flottante est un des moyens les plus efficaces d'entretenir les relations entre le trésor et toutes les espèces de capitaux ; or, c'est en rendant ces relations avantageuses, et en ne les laissant jamais interrompre, qu'on peut fortifier le trésor public. Aujourd'hui, si l'on pouvait supprimer toute la dette flottante, il faudrait se résigner à supporter encore une légère dépense d'intérêts de cette dette, afin de ne pas éloigner, comme cela est malheureusement arrivé, cette clientèle dont on a besoin dans les circonstances difficiles.

La dette flottante peut sans doute être exagérée ; il peut être difficile au pays, dans des moments de crise, de supporter une dette flottante; mais, Messieurs, c'est précisément pour que la quantité de dette flottante que le pays peut supporter puisse augmenter, que j'ai proposé le nouveau mode d'émission de bons du trésor.

En France, la dette flottante est très-considérable. En Belgique, elle n'est guère que de 20 millions, et je crois que depuis l'arrêté du 20 juin l'émission s'en fait plus facilement qu'elle ne se faisait l'année dernière, alors qu'elle n'était que du tiers de ce qu'elle est aujourd'hui. La dette flottante est-elle disproportionnée avec les ressources du pays? Nous sommes même bien loin de la dette flottante de la France, elle devrait être de 50 à 60 millions.

M. Le ministre des finances. J'ai à répondre aux observations qui ont été présentées par les trois honorables préopinants.

M. de Foere a dit qu'il était partisan de la dette flottante, mais qu'il faut faire tous ses efforts pour maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Je suis d'accord avec lui sur ce point. L'honorable membre a dit aussi que dans son opinion on devrait faire des coupures de bons du trésor de 250 francs; je crois comme lui que ce serait très-utile, et qu'on pourrait même aller jusqu'à des coupures de 100 francs.

Mais il est un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec l'honorable membre. Il a regretté que nous ayons annoncé dans le discours du trône qu'il faudra recourir à des ressources extraordinaires. Messieurs, quand nous serons plus avancés dans la discussion sur la situation financière du pays, vous reconnaîtrez avec moi, qu'il sera indispensable de créer des ressources extraordinaires, soit au moyen d'un emprunt, soit au moyen d'impôts.

M. Mercier n'est pas partisan de la dette flottante ; il a signalé les dangers qu'il y a à avoir une dette flottante dans les circonstances difficiles. Mais, messieurs, les embarras disparaîtraient en grande partie, si l'opinion de M. de Foere pouvait prévaloir, et qu'on pût émettre des coupures de bons du trésor, qui iraient ainsi dans les mains de tout le monde, et obtiendraient assurément une grande faveur.

L'honorable M. Malou va plus loin ; il est partisan d'une dette flottante sur une large échelle. Il nous a cité l'exemple de la France ; mais en France la dette flottante n'offre pas les mêmes dangers qu'ici, parce qu'en France les fortunes des établissements publics sont entièrement liées à celle de l'Etat. Cela est parfaitement juste et nous devons tendre à arriver au même résultat. Cependant je n'irai pas aussi loin que lui ; je crois que l'émission des bons du trésor doit être, année commune, de 15 à 18 millions.

Les émissions de bons du trésor ont successivement varié pendant les dernières années; elles ont été de 7 millions et sont montées jusqu'à 25 millions, et c'est encore 25 millions qu'il faudra pour l'exercice 1848.

M. le ministre donne ici lecture d'un mémoire écrit sur la situation financière du pays; et il en résulte qu'elle présente un déficit considérable, déficit qu'il faut combler.

M. Osy remercie le ministre des finances de la franchise avec laquelle il a présenté la situation financière, et exposé le déficit. Il pense qu'on ne pourra pas couvrir tout ce déficit au moyen d'économies. Cependant, il croit que si la chambre le veut fermement, on pourra opérer une économie de quatre à cinq millions sur le budget de la guerre, en réduisant le nombre des régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

M. Rogier. Le temps peut amener de fortes réductions à notre armée ; mais ce temps, ce n'est pas à dater de demain qu'il doit partir. La paix peut se consolider, les circonstances peuvent amener notre pays à réduire notre état militaire, mais il faut que l'exemple soit donné ailleurs. Je doute qu'aucun ministre, dans les circonstances actuelles, veuille accepter la responsabilité d'une mesure qui tendrait à diminuer l'armée. Je le dis donc, dès aujourd'hui, nous ne sommes nullement disposés à accepter des réductions qui porteraient sur l'armée.

Un honorable préopinant a adressé un reproche au cabinet, de la franchise avec laquelle il était venu exposer la situation financière du pays, et d'avoir énoncé dans le discours du trône que l'on aurait recours à des ressources nouvelles. Je crois qu'il n'y avait aucun danger à faire cette déclaration ; le pays ne risque rien à faire connaître une situation qui n'est pas mauvaise, mais qui est loin d'être excellente, car rien que pour le passé, il y a de grands déficits. Ainsi, pour le seul chemin de fer, il y a insuffisance d'une somme de 20 millions. Il y a encore des lois dont l'exécution occasionnera de grandes dépenses. Ainsi les lois sur la Société d'exportation, sur l'enseignement moyen, sur l'enseignement agricole, sur les dépôts de mendicité, sur le système pénitentiaire, occasionneront de grandes dépenses pour être exécutées ; et comme il y a insuffisance du trésor pour couvrir ces frais, nous serons obligés de recourir à un impôt nouveau que nous avons déjà demandé. Il n'est pas encore temps de nous expliquer sur cet impôt, mais nous déclarons, dès à présent, qu'il est indispensable que nous trouvions une ressource nouvelle. Si on nous offre quelque moyen équivalant à l'impôt que nous avons demandé, nous sommes disposés à l'examiner ; mais nous déclarons que, de toute manière, il faudra que le budget des voies et moyens soit augmenté d'une somme de 1,500,000 fr. Si la chambre s'opposait à cela, nous laisserions, dès à présent, à d'autres, le soin d'accepter le budget des voies et moyens tel qu'il était.

M. Cogels pense que la situation du trésor n'est pas aussi mauvaise que l'on a bien voulu le dire, et il reproche au ministère d'avoir annoncé qu'il faudrait avoir recours à un emprunt sans l'avoir précisé, parce que cela pourrait faire un mauvais effet sur les financiers qui ne consentiraient à effectuer l'emprunt qu'à des conditions très-dures, connaissant la position du pays. Il aurait voulu que l'on eût fait comme en Angleterre, où l'annonce et la discussion de l'emprunt se font en quinze jours. Il croit donc qu'il était imprudent de faire de cet emprunt une espèce d'épée de Damoclès suspendue sur la Belgique, et que si cela n'est pas très-dangereux, cela était du moins parfaitement inutile.

M. Malou répond aux observations présentées par M. le ministre des finances, et trouve qu'en présentant la situation financière, la politique nouvelle n'a rien trouvé de nouveau.

M. Rogier, ministre de l'intérieur : Excepté un déficit considérable.

M. Malou soutient que les administrations qui ont précédé le cabinet actuel n'ont pas absorbé, comme on veut bien le dire, trente-cinq millions, somme à laquelle on veut évaluer le déficit, et il n'en veut pour preuve que l'aveu même de M. le ministre, que les exercices antérieurs à 1848 se balancent par un boni de 603,000 francs.

L'orateur fait remarquer que l'encaisse de la Société générale, de 1830, est encore en entier dans les caisses du trésor ; il soutient que les bons du trésor n'ont servi qu'à faire des travaux d'utilité publique dont les produits directs et indirects ont contribué à la prospérité générale, et que la dette flottante n'a pas été employée pour solder le déficit des dépenses ordinaires.

M. Frère, ministre des travaux publics. L'honorable préopinant m'oblige à prendre la parole dans ce débat. Je profiterai des explications que j'ai à donner en ce qui touche le chemin de fer, pour dire quelques mots de la question qui nous occupe en ce moment. Nous avons fait, il y a huit jours, le bilan de la politique ancienne au point de vue politique, nous avons à faire aujourd'hui le bilan de cette même politique sous le rapport financier.

La situation financière est selon lui excellente, selon nous elle n'est pas bonne, parce que nous ne pouvons pas appeler bonne une situation qui exige impérieusement la création de ressources extraordinaires.

La situation, selon nous n'est pas bonne, parce qu'on nous a légué une grande somme de dettes actuellement exigibles, de dettes qui viendront à échéance dans un avenir plus ou moins prochain, et parce que, pour notre propre compte, il y aura des dépenses auxquelles il sera indispensable de pourvoir.

Je ne veux pas entrer dans tous les détails de chiffres, je veux me borner à des sommes rondes, et aux chiffres donnés par l'honorable M. Malou.

Que vous a dit l'honorable M. Malou dans son testament politique du 15 juillet? Il vous a dit que la dette actuelle est de huit millions; mais com-

ment arrive-t-on à ce chiffre de huit millions? c'est en déduisant du passif et en faisant figurer dans l'actif: 1° l'encaisse de la Société générale; 2° la valeur des actions que l'Etat possède dans le chemin de fer rhénan (Non, non!); 3° le fonds d'amortissement.

Puisqu'on le conteste, j'écarte les actions des chemins de fer; mais vous avouez que vous déduisez l'encaisse. Or, qu'est-ce que l'encaisse? Ce joujou dont on s'amuse depuis fort long-temps? C'est un emprunt.

En 1830, la Société Générale détenait des valeurs appartenant au gouvernement des Pays-Bas, et ne voulait pas les remettre au nouveau gouvernement. A l'occasion de l'emprunt de 30 millions à 4 p. c. on a proposé à la Société Générale de recevoir 13,500.000 francs en papier, afin de nous restituer 13.500,000 fr. écus qu'elle détenait dans sa caisse; et on a stipulé qu'on ne pourrait pas émettre ces 13,500,000 fr. sans une disposition législative. Si on déduit ces 13.500,000 fr. quelle opération fait-on ? On suppose l'autorisation donnée par la législature d'émettre ces millions, et partant, d'emprunter. J'appelle cela une subtilité. La dette doit donc être portée maintenant à 22 millions.

Nous avons bien encore quelque chose à faire ; il y a des crédits supplémentaires qui s'élèvent à 5 millions 600,000 fr. et ce n'est pas tout. Nous aurons aussi des crédits complémentaires, car il y en a de toutes sortes. Vous aurez à pourvoir à des dépenses résultant de lois spéciales pour lesquelles il y aura insuffisance de crédits; vous devrez voter les fonds nécessaires à l'achèvement du canal à la Meuse, du canal de Schipdonck et du canal de Zelzaete; de ce chef il y aura une dépense de 4 millions 800 mille francs. C'est bien là le passif de l'ancienne politique. Il faut ajouter à cela 1 million 300 mille francs de dépenses faites pour les routes, et à ce sujet je vais vous expliquer comment l'ancienne politique a opéré, et vous direz en âme et conscience, si c'est là de la bonne administration financière.

En 1845, le pays était dans une situation fâcheuse. Il a été nécessaire de décréter des travaux publics extraordinaires, et un grand nombre de routes. Eh bien, le ministère précédent, en 1845 et en 1846, a disposé de ce chef de deux millions cent mille francs. Comment a-t-on trouvé cette somme ? En absorbant les crédits du budget jusqu'en 1850, et en portant au budget une allocation de quatre cent mille francs.

Si l'administration nouvelle faisait un pareil acte, nous pourrions engager les fonds de l'Etat pour dix ou vingt ans. J'ai dégagé les fonds des routes ; et j'ai demandé des crédits extraordinaires, parce qu'il serait impossible à l'administration nouvelle d'opérer une seule dépense de 50,000 fr. sur les fonds des routes.

Mais le passé avait encore contracté d'autres dettes ; l'administration précédente avait soumis des projets de loi qui ont été adoptés par la chambre. Ainsi, comme l'a dit mon collègue, M. le ministre de l'intérieur, il y a les lois sur la société d'exportation, sur l'enseignement moyen, sur l'enseignement vétérinaire et agricole, sur le système pénitentiaire, sur les dépôts de mendicité, sur le régime des aliénés, etc., etc. Eh bien, la politique ancienne en votant ces lois, n'avait-elle pas moyen de faire face à leur exécution ? C'était là encore de ces dépenses sans ressources pour les couvrir, et si j'évalue ces dépenses à trois millions, je suis encore au-dessous de la réalité.

Cependant, nous ne sommes pas encore au bout. L'ancienne administration a laissé le chemin de fer dans un état qui n'est pas satisfaisant. M. le ministre des travaux publics, mon prédécesseur, a déclaré lui-même, au sénat, qu'il faudrait d'assez fortes sommes pour le remettre dans un état convenable. Pour achever le chemin de fer, il faut des stations, et il n'en existe presque nulle part ; il faut compléter le matériel, il faut faire des doubles voies qui manquent, il faut avoir des locomotives en nombre suffisant ; et si pour toutes ces dépenses, je mets vingt millions, je suis encore dans la vérité. Jusqu'ici, il ne s'est agi encore que du passé. Eh bien ! Comment ferez-vous face à ces dépenses, avec quoi les couvrirez-vous ? Et cependant c'étaient des obligations que vous aviez contractées.

Maintenant on peut dire, sans blesser l'ancien cabinet, qu'il avait pris quelques engagements relativement au chemin de fer d'Alost, à la dérivation de la Meuse et au canal d'Hérenthals à Anvers ; des promesses ont été faites aux localités. Eh bien, je prends l'engagement de réaliser ces promesses ; pour cela il nous faut des fonds. Je compte 9 millions pour le chemin de fer d'Alost, 8 millions pour la dérivation de la Meuse, et 3 millions pour le canal d'Hérenthals à Anvers. Avec quoi ferez-vous face à ces dépenses ? Ce sont des bêtises, dit l'honorable comte de Mérode, mais j'ai souvenance que l'année dernière il appuyait assez fortement la dérivation de la Meuse.

Les dépenses qui devront être faites pour ces divers objets devront l'être dans un temps rapproché, et je ne connais pas d'autre moyen d'y faire face que de recourir à l'emprunt ou à l'impôt, à moins que l'on ne vienne à ces grandes économies qui permettraient de faire face à tout ; mais mon honorable collègue, M. le ministre de l'intérieur, s'est expliqué tout à l'heure sur les économies radicales qui ne peuvent être prises que sur l'avenir. Les chambres ont donné au pays l'organisation de l'année telle qu'elle est aujourd'hui, vous avez créé beaucoup d'existences qui sont attachées à l'armée, et si vous alliez réduire tout d'un coup l'armée sans savoir qui l'on va frapper, c'est, permettez-moi de vous le dire, une espèce de banqueroute. Je comprendrais que l'on proposât des réductions successives ; mais une grande réduction tout d'un coup, je ne le comprends pas.

L'honorable M. Cogels a dit que le cabinet avait commis une imprudence en publiant la situation du trésor, parce que les financiers pourraient s'effrayer. Mais les supposez-vous donc si ignorants, qu'ils ne connaissent pas la situation des divers Etats de l'Europe ? Ce n'est pas ce que nous avons dit, qui leur a ouvert les yeux, ils savent exactement à quelle époque un emprunt devra être fait dans tel ou tel pays.

On a répété dans certains journaux hostiles au ministère, depuis la publication du budget du chemin de fer, que ce budget est augmenté de 1,700 mille francs.

Le chiffre que j'ai fixé pour les recettes était le seul que je puisse raisonnablement espérer de réaliser. Quant aux dépenses, je ferai remarquer que pour 1847 il a été demandé un crédit supplémentaire de un million; ce qui porte le total du budget à 17 millions 100 mille francs. Quel est le chiffre demandé pour 1818 ? Dix-sept millions et quelques cent mille francs ? pourquoi y a-t-il augmentation de quelques cent mille francs ? C'est à cause de la mise en exploitation de deux sections nouvelles. Or, si je parviens à administrer le chemin de fer avec le crédit demandé pour 1848, je puis dire que jamais il n'aura été administré d'une manière plus économique. (*La séance continue.*)

Lors des discussions à la représentants belge du budget des affaires étrangeres, M. Osy a fait remarquer que la Russie impose des charges très-onéreuses aux navires des nations avec lesquelles elle n'a pas de traité. Il demande à M. le ministre s il y a espoir de conclure un traité avec ce pays; sinon, dit-il, la Belgique aurait tort de recevoir ses navires sur le pied de ceux des nations les plus favorisées.

Le minissre des affaires étrangères a fait la réponse suivante :

Messieurs, il est vrai que, depuis le 1er janvier 1846, la Russie a établi un nouveau régime commercial par suite d'un ukase du 19 juin 1845. Les effets de cet ukase sont réellement très-préjudiciables à nos relations avec l'empire russe. Cet ukase impose un droit additionnel de 50 p. c. aux droits ordinaires sur les marchandises importées par pavillon étranger ; 2° une surtaxe de navigation d'un rouble par last à l'entrée et à la sortie des navires portant pavillon étranger. N'est excepté que le pavillon des nations qui accordent à la Russie le traitement de la nation la plus favorisée.

En Belgique, quant aux droits de navigation, le pavillon russe est assimilé au pavillon national, et jouit également du remboursement des péages de l'Escaut. Mais, quant aux droits sur les marchandises, il y a un droit différentiel en vertu de la loi du 21 juillet 1844. Il avait semblé d'abord au gouvernement que, par suite de l'avantage qui était fait à la marine russe, en ce qui concerne les droits de navigation, on pourrait obtenir la disjonction des mesures prises par cet ukase, en ce sens que la majoration sur les cargaisons devrait seule être appliquée aux navires belges. Mais le gouvernement russe ne l'entend pas ainsi. De sorte que le gouvernement du roi est dans cette situation, ou de prendre les mesures de représailles indiquées par l'honorable préopinant, ou de chercher à obtenir que l'état actuel des choses soit changé de la part de la Russie. Je puis assurer que le gouvernement s'occupe activement de cette affaire. Mais je ne puis pas entrer dans des détails à ce sujet.

Recherches sur les causes principales des pertes fréquentes des bâtiments à vapeur de l'Etat en France (1).

Maintenant que nous avons indiqué les causes principales des pertes fréquentes des vapeurs commandés par les lieutenants de vaisseau principalement, indiquons les mesures qui nous semblent propres à arrêter ces désastres, à y porter remède. Une grande partie des mesures que nous allons exposer concernent également les petits bâtiments à voiles.

Avant tout, il faut qu'un bâtiment, si petit qu'il soit, vapeur ou autre, destiné à faire un service actif, ait, autant que possible, 4 officiers chefs de quart, afin que les capitaines puissent exiger un service régulier et convenable, sans écraser ses officiers, sous peine de laisser tout aller à la grâce de Dieu. Peut-être cette mesure demandera-t-elle une augmentation du cadre des enseignes de vaisseau, d'une cinquantaine environ, bien léger surcroît de dépense pour le budget, et qui n'atteindra pas en plusieurs années la dépense toute négative causée par la perte du moindre vapeur de l'Etat. Nous n'avons point parlé d'élèves pour les petits bâtiments. Ce n'est point leur place, ils y sont une cause de conflits, de désordres, plutôt qu'un élément de quelque utilité. Il n'en faut mettre que sur les bâtiments qui en peuvent prendre au moins 3 ou 4 ; ceci est de rigueur, parce que ces élèves ne devraient jamais, sauf rares exceptions, manger à la table des officiers, parmi lesquels ils introduisent presque toujours des éléments de discorde, comme chacun le sait fort bien. — Nous savons que la difficulté du logement n'est pas facile à résoudre sur toutes les goëlettes et autres bâtiments de flottille ; toutefois, nous sommes persuadé qu'il est possible, sur presque tous, d'établir 6 cabines d'officiers, et nous ne balancerions pas, au besoin, à réduire la quantité des vivres, le personnel des maîtres pour arriver à ce résultat : avoir 4 officiers chefs de quart sur la généralité des petits bâtiments.

Quant aux vapeurs, cette difficulté de logement n'existe pas. — Nous avons la conviction que, sans rien changer d'ailleurs, une coupée derrière qui permît de loger le capitaine sous la dunette, donnerait aisément place à six cabines sur la plupart des goëlettes et bâtiments de flotilles, *à fortiori*, sur les avisos, canonnières et petits bricks. — Y pensez vous, des dunettes sur les petits bricks, avisos, goëlettes ? En vérité, c'est perdre le sens ! — Patience ; toutes les fois qu'on propose quelque chose qui n'existe pas, on perd le sens ; mais, qu'on examine froidement, et l'on changera d'avis. — On pose les dunettes sur les vaisseaux, frégates, grands vapeurs, tous bâtiments de combat, pour les rendre plus redoutables, moins vulnérables ; c'est de toute convenance et utilité ; mais on doit, en opposition, sur les petits bâtiments, en établir de vastes, parce que les petits bâtiments manquent de place pour les logements du personnel et qu'ils ne sont ni ne peuvent devenir bâtiments de combat (2).

Les avantages qui résulteraient de la présence de quatre officiers sur tout bâtiment pour l'unité, la régularité, la tenue, la subordination, sont incalculables. Sans compter que les naufrages, si fréquents aujourd'hui, deviendraient infiniment rares. Aujourd'hui encore, tout jeune officier qui a servi consécutivement quatre ou cinq ans sur les petits bâtiments, vapeurs ou autres, est regardé comme incapable déjà de devenir officier de vaisseau. Demandez-le à nos amiraux, à nos capitaines de vaisseau. On dit de lui : « Ah ! un tel, officier de petit bâtiment. » Il est jugé. D'où vient cela ? Principalement de ce que, sur les petits bâtiments, le service se fait, non comme il devrait se faire, mais comme chacun peut. On tâche de se *débrouiller* ; c'est le mot consacré ; il est caractéristique.

Tout elève, en devenant officier, devra donc absolument passer un an second de quart sur un vaisseau ou une frégate, pour y apprendre le service ; il comprendra alors qu'il a encore beaucoup à apprendre, et qu'on ne le considère pas comme un officier consommé. Delà, il sera embarqué sur les bricks, goëlettes, etc., dont le second, s'il n'est lieutenant de vaisseau, sera un enseigne de quatre ou cinq ans de grade, auquel on fera les mêmes avantages qu'au lieutenant de vaisseau second. C'est de toute justice. Pourquoi ne pas rémunérer convenablement les fonctions de second remplies par un enseigne de vaisseau, en leur donnant, par un traitement spécial, l'importance qu'elles méritent, puisqu'on le fait pour les capitaines de corvette et les lieutenants de vaisseau ? — Aujourd'hui, bien souvent ces seconds ont sous leurs ordres des camarades de promotion. Quels résultats passables veut-on et peut-on obtenir avec un tel ordre, ou plutôt un tel désordre de choses ? Il arrive aussi tous les jours qu'un élève passant officier est embarqué sur une frégate, pendant que des enseignes de sept et huit ans de grade sont placés sur des goëlettes et avisos. C'est subversif de toute hiérarchie, de toute justice, incohérence, rien qu'incohérence. Quand on sème la confusion, le désordre, qu'en peut-on recueillir, sinon confusion, duplicité, conflits et désorganisation ?

Les jeunes officiers serviraient donc, pour leur première campagne, comme chefs de quarts, officiers de petits bâtiments, puis de corvettes, de frégates; c'est encore de toute justice et de toute raison. C'est de toute justice; car, si une faveur doit être accordée, elle doit l'être au plus ancien; on conçoit qu'il vaut mieux être officier sur une frégate que sur une goëlette. C'est de toute raison, car l'Etat y gagnerait en mettant les plus capables, les plus expérimentés dans les postes les plus importants. La justesse de ces considérations tombe tellement sous le sens qu'il semble superflu d'insister. Cependant on n'y a jamais pris garde, ou, du moins, on a agi comme si on n'y avait point songé, ce qui est tout un.

Pour combattre efficacement l'apathie insoucieuse qui ne peut manquer, à la longue, de gagner plus ou moins les officiers embarqués sur les vapeurs, on ne les y laissera jamais plus d'une année, et le service sera fait, à bord de ces bâtiments, avec la régularité du service d'un vaisseau; à cet effet, il y sera embarqué 5 officiers, chefs de quart, à moins d'empêchements matériels, afin que le capitaine puisse exiger d'eux une surveillance, une activité soutenue et de tous les instants, chose difficile aujourd'hui pour ne pas dire impossible, avec 2 et 3 officiers. On ne permettra, sous aucun prétexte, l'embarquement sur les vapeurs, d'un enseigne qui n'aura pas de 2 à 3 ans de grade, pendant lesquels une campagne, comme chef de quart, sur un navire à voiles; alors on perdra bien rarement un bâtiment à vapeur, quel que soit le grade de son capitaine.

Voici l'ordonnance ministérielle que nous proposerions :

1° Tout bâtiment de l'Etat, destiné à faire un service actif, sera monté par au moins 4 officiers chefs de quart ;

2° Sur tout bâtiment commandé par un lieutenant de vaisseau, le second sera un enseigne de vaisseau comptant au moins 4 années de grade (2) Il jouira pour la solde, des mêmes prérogatives que le lieutenant de vaisseau en second ;

3° Tout élève passant officier sera mis une année second de quart sur un vaisseau ou frégate. De là il passera chef de quart sur les goëlettes, bricks, etc. ; etc., puis, après une première campagne, sur les corvettes, frégates, vapeurs ;

4° Il ne sera pas embarqué d'élèves sur les bâtiments qui n'en pourront pas prendre au moins trois ;

5° Tout vapeur aura, autant que possible, 5 officiers chefs de quart ; le commandant tiendra la main à ce que le service s'y fasse avec la régularité du service des vaisseaux, plus strictement et ponctuellement, s'il est possible ;

6° Tout officier, le capitaine et le second exceptés, sera débarqué d'office, dès qu'il aura une année révolue d'embarquement consécutif sur un vapeur. Le second sera débarqué d'office après 2 années ;

7° Tout officier, provenant d'un vapeur, sera tenu de faire une année d'embarquement sur un bâtiment à voiles, avant de pouvoir être mis de nouveau sur un vapeur.

Cette ordonnance remédierait à bien des désordres et des malheurs. On a proposé plusieurs fois, comme si les causes de désordre n'étaient pas assez nombreuses, on a proposé de former un corps spécial d'officiers pour les vapeurs. — Fort heureusement cette idée, subversive de toute unité, n'a pas été écoutée par nos ministres de la marine ; c'eût été un brandon de discorde lancé dans le corps ; avant deux années on eût vu des résultats déplorables : scission ouverte entre les deux fractions, qui n'auraient guère tardé à se dédaigner, à se haïr franchement, au point de ne plus se voir ni se réunir dans les mêmes lieux. Nous osons même affirmer, et on le comprendra en se reportant à ce que nous avons dit plus haut, nous osons affirmer que les pertes des vapeurs auraient augmenté sous très peu d'années.

Nous n'ignorons pas que ces déductions vont soulever des réclamations nombreuses, en ce qu'elles froissent une foule d'intérêts particuliers. En effet, la navigation à vapeur est devenue une espèce de monopole exercé par une fraction des officiers de la marine ; mais toute considération mesquinement personnelle doit disparaître devant l'intérêt général bien entendu. La navigation à vapeur étant appelée à prendre tous les jours plus d'importance et de développement, il est nécessaire que le plus grand nombre possible d'officiers, que tous même y soient initiés. Or, une année d'embarquement sur un vapeur de temps à autre suffit pour produire ce résultat très désirable, qui sera obtenu tout en entretenant dans le corps entier les connaissances pratiques nécessaires à la navigation de la marine à voiles, qui ne sera pas de longtemps annihilée ni même primée par la marine à vapeur.

Les principes posés plus haut, et les modifications à introduire dans la marine qui en découlent, nous semblent d'une telle importance actuelle que nous supplions nos confrères de la presse de les appuyer de toute leur influence. Nous adjurons M. le ministre de la marine de les prendre en considération, et de formuler le plus tôt possible l'ordonnance qui réglera à l'avenir le mode de service et le nombre des officiers chefs de quart sur les bâtiments à vapeur et les petits bâtiments de l'Etat.

Nous terminerons en répétant, au sujet des pertes éprouvées, que nous ne blâmons personne. Tous, dans les mêmes circonstances, feraient ce qu'ont fait tels et tels. Si l'on trouve dans notre travail un semblant d'allusion à la perte d'un bâtiment quelconque, nous protestons d'avance de toutes nos forces contre une telle pensée. Nous avons tâché de découvrir les causes principales des naufrages ; nous croyons les avoir signalées. Notre but sera atteint si nous avons porté la conviction dans l'esprit des personnes en position de mettre nos observations en pratique.

UN OFFICIER DE MARINE.

(1) *Suite et fin.* — Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(2) Nous tenons à la disposition de M. le ministre de la marine un croquis de logement ainsi disposé pour goëlette. Nous avons choisi *la Topaze*, goëlette de six caronades, et parce que c'est un bâtiment de grandeur intermédiaire, et parce que nous en avons les dimensions approximatives.

(2) Afin qu'il soit, par son expérience et son âge, capable de remplacer le capitaine au besoin : *second capitaine*, comme disent les Espagnols, et réellement *supérieur* aux officiers sous ses ordres, qui doivent pouvoir apprécier et reconnaître cette supériorité. Quand le second est de la même promotion que ses inférieurs, il est difficile qu'il en soit ainsi. Le contraire a lieu plus souvent. Chacun sait que les rangs n'indiquent pas toujours exactement le mérite des élèves. A bord de la goëlette *la Doris* particulièrement, chavirée en rade de Brest même, on sait que le capitaine a été trouvé dans sa chambre où il était descendu depuis quelques minutes pour préparer ses dépêches. S'il avait été sur le pont, ou qu'il y eût été remplacé par un *second capitaine*, il est probable que ce désolant événement n'eût pas eu lieu. Plusieurs matelots avaient dit avant que la goëlette chavirât : « On remplit par l'arrière, il est joliment temps de diminuer les voiles, ou nous allons faire un trou dans l'eau. » Ce fait seul montre l'impérieuse nécessité des mesures que nous demandons.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE

Samedi 4 décembre 1847. — (*Représentation n° 73.*)

Guillaume Tell,

grand-opéra en 3 actes, paroles de MM. de Jouy et Hip. Bis, musique de Rossini.

Lundi 6 Décembre 1847. — *PAR ORDRE :*

GRAND GALA.

LA CINQUIÈME REPRÉSENTATION DE:

ROBERT BRUCE.

Grand-opéra en trois actes et en six tableaux, paroles de MM. *Alp. Royer* et *Gustave Vaëz*, musique de *Rossini*.

ANNONCES.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **chute de la chevelure**, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pôt : 2 fr. 50 c. ; tous les pôts portent le cachet et la griffe *Mallard*. Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye; Kerckhoff, à Amsterdam ; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Paris du 1er Décembre.

		Int.	COURS 30 nov.	COMPT.	FIN COURANT
France	Cinq pour cent		—	116 55	116
	Trois pour cent		—	77 35	77
	» » » nouveau		—	76 90	76
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p. c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	[illegible]

Bourse d'Anvers du 2 Décembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $14\frac{3}{8}$ A. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse ($2\frac{1}{2}$ heures). Ardouin $14\frac{7}{16}$ A.

Bourse de Londres du 30 Novembre.

3 % Cons. $85\frac{1}{4}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $54\frac{5}{8}$. — 4 % id. $83\frac{3}{8}$. — Espl. 5 % … 3 % $28\frac{7}{8}$, 29. — Portug. 4 % $21\frac{1}{2}$, $22\frac{1}{2}$.

Bourse de Vienne du 23 Novembre.

Métalliques, 5 % $106\frac{1}{16}$. — Lots de fl. 500, $156\frac{7}{8}$. — Lots de 250, $120\frac{3}{4}$. Actions de la Banque 1621.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, Lange Nieuwstraat…